

## VOTRE ATTESTATION D'ACCUEIL

### Résidents étrangers

Une personne étrangère, qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

### Comment faire ?

La démarche se fait directement en mairie. Pour retrouver la liste des pièces à fournir et prendre rendez-vous, vous pouvez accéder au portail O.Net Citoyen ou contacter directement le Service à la population

### Contactez le service à la population

## NATURALISATION : QUELS DOCUMENTS FOURNIR SI L'ON VIT EN COUPLE ?

Pour faire une demande de naturalisation française, vous devez fournir les justificatifs suivants si vous vivez en couple :

- Acte de mariage
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre époux(se)
- Si votre époux(se) a émigré en France, copie de la décision autorisant son entrée en France
- Si vous êtes séparé de votre époux(se) ou en cours de divorce, copie de la décision de séparation de corps ou de l'ordonnance de non-conciliation

- Récépissé d'enregistrement du Pacs délivré par le tribunal
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre partenaire de Pacs

Vous devez fournir une copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de la personne avec laquelle vous vivez en couple.

### ATTENTION

en fonction de votre situation, d'autres documents peuvent vous être demandés.

Copie ou original

Les actes d'état civil doivent être fournis en copie intégrale et en original dans la langue du pays d'origine.

Pour tous les autres documents, vous pouvez fournir des copies. Vous devrez toutefois présenter les originaux lorsque vous serez convoqué en entretien.

Un acte d'état civil français doit être délivré depuis moins de 3 mois.

Traduction

Vous devez joindre une traduction de chaque document rédigé en langue étrangère.

Vous devez fournir l'original de la traduction.

La traduction doit être faite par un traducteur inscrit sur la liste des experts agréés par les cours d'appel.

La traduction n'est toutefois pas nécessaire pour un extrait plurilingue d'acte de naissance dont l'une des langues est le français.

De plus, pour éviter d'avoir à traduire certains documents délivrés par un pays de l'Union européenne, un formulaire multilingue peut être joint.

Consultez le site e-justice pour avoir des informations complémentaires.

Légalisation ou apostille

Certains documents établis à l'étranger doivent être légalisés ou apostillés pour être acceptés en France.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou au consulat du pays concerné.

## OÙ S'ADRESSER

?

Ambassade ou consulat étranger en France

## À SAVOIR

un simulateur vous indique la liste personnalisée des documents à fournir pour demander la naturalisation française. Vous pouvez aussi consulter une vidéo.

- Simulateur : Demande de naturalisation : quels documents fournir ?

### Questions – Réponses

- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?
- Naturalisation française : quels justificatifs d'état civil et de nationalité ?
- Naturalisation : quels justificatifs de domicile fournir ?
- Naturalisation : quels justificatifs de ressources et d'impôts fournir ?
- Naturalisation : quels documents fournir si l'on est divorcé, séparé ou veuf ?
- Naturalisation : quels justificatifs pour les enfants mineurs ?
- Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ?

**TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

## Et aussi...

- [Actes d'état civil](#)
- [Demande d'asile \(réfugié, protection subsidiaire, apatride\)](#)
- [Demande de naturalisation](#)
- [Légalisation de documents d'origine étrangère \(authentification\)](#)

## Services en ligne

- Simulateur : [Demande de naturalisation : quels documents fournir ?](#)

Demande en ligne de naturalisation française

Ministère chargé de l'intérieur

Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration

À la place, vous pouvez utiliser un formulaire papier pour faire votre demande

Notice – Demande d'acquisition de la nationalité française

**ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE**

- Formulaire : Cerfa n°12753\*03 : [Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration](#)

**TOUS LES SERVICES EN LIGNE**

## Textes de référence

- [Décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française](#)

## NATURALISATION : QUELS DOCUMENTS FOURNIR SI L'ON VIT EN COUPLE ?

Pour faire une [demande de naturalisation française](#), vous devez fournir les justificatifs suivants si vous vivez en couple :

- [Acte de mariage](#)
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre époux(se)
- Si votre époux(se) a émigré en France, copie de la décision autorisant son entrée en France
- Si vous êtes séparé de votre époux(se) ou en cours de divorce, copie de la décision de séparation de corps ou de l'ordonnance de non-conciliation

- Récépissé d'enregistrement du Pacs délivré par le tribunal
- Copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre partenaire de Pacs

Vous devez fournir une copie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de la personne avec laquelle vous vivez en couple.

## ATTENTION

en fonction de votre situation, d'autres documents peuvent vous être demandés.

### Copie ou original

Les actes d'état civil doivent être fournis en copie intégrale et en original dans la langue du pays d'origine.

Pour tous les autres documents, vous pouvez fournir des copies. Vous devrez toutefois présenter les originaux lorsque vous serez convoqué en entretien.

Un acte d'état civil français doit être délivré depuis moins de 3 mois.

### Traduction

Vous devez joindre une traduction de chaque document rédigé en langue étrangère.

Vous devez fournir l'original de la traduction.

La traduction doit être faite par un traducteur inscrit sur la liste des experts agréés par les cours d'appel.

La traduction n'est toutefois pas nécessaire pour un extrait plurilingue d'acte de naissance dont l'une des langues est le français.

De plus, pour éviter d'avoir à traduire certains documents délivrés par un pays de l'Union européenne, un formulaire multilingue peut être joint.

Consultez le site e-justice pour avoir des informations complémentaires.

### Légalisation ou apostille

Certains documents établis à l'étranger doivent être légalisés ou apostillés pour être acceptés en France.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou au consulat du pays concerné.

## OÙ S'ADRESSER

?

Ambassade ou consulat étranger en France

## À SAVOIR

un simulateur vous indique la liste personnalisée des documents à fournir pour demander la naturalisation française. Vous pouvez aussi consulter une vidéo.

- Simulateur : [Demande de naturalisation : quels documents fournir ?](#)

## Questions – Réponses

- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ?
- Naturalisation française : quels justificatifs d'état civil et de nationalité ?
- Naturalisation : quels justificatifs de domicile fournir ?
- Naturalisation : quels justificatifs de ressources et d'impôts fournir ?
- Naturalisation : quels documents fournir si l'on est divorcé, séparé ou veuf ?
- Naturalisation : quels justificatifs pour les enfants mineurs ?
- Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ?

### **TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

#### Et aussi...

- Actes d'état civil
- Demande d'asile (réfugié, protection subsidiaire, apatride)
- Demande de naturalisation
- Légalisation de documents d'origine étrangère (authentification)

#### Services en ligne

- Simulateur : Demande de naturalisation : quels documents fournir ?

Demande en ligne de naturalisation française

Ministère chargé de l'intérieur

Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration

À la place, vous pouvez utiliser un formulaire papier pour faire votre demande  
Notice – Demande d'acquisition de la nationalité française

#### **ACCÉDER AU SERVICE EN LIGNE**

- Formulaire : Cerfa n°12753\*03 : Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration

### **TOUS LES SERVICES EN LIGNE**

#### Textes de référence

- Décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française



**HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU**

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

S'y déplacer



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/citoyennete-etat-civil/residents-etrangers/?xml=F34758>